



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/02/14

Reçu en Préfecture le : 28/02/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 février 2014
D-2014/111

Aujourd'hui 24 février 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(Présidence de Monsieur Hugues MARTIN à partir de 19h10) Interruption de séance de 17h00 à 17h20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN,

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Joël SOLARI, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Wanda LAURENT, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Natalie VICTOR-RETALI

Convention de partenariat 2014 entre la Ville de Bordeaux et l'association "Bordeaux Entrepreneurs". Autorisation. Signature

Monsieur Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son intervention en faveur du développement économique, la Ville de Bordeaux soutient les initiatives visant à promouvoir l'esprit entrepreneurial, la mise en réseau des créateurs d'entreprises, et les événements ou animations qui concourent à faciliter le décloisonnement économique, les rencontres intersectorielles et la création d'un climat d'affaires favorisant la croissance du territoire.

L'association « Bordeaux Entrepreneurs », dont le siège est situé au 1, cours Xavier Arnozan à Bordeaux, est née de la volonté d'un groupe d'entrepreneurs bordelais de créer un cadre d'actions visant à porter des projets concrets au bénéfice d'entrepreneurs installés à Bordeaux, ainsi que des personnes susceptibles d'entreprendre l'aventure de la création d'entreprise sur la ville. Un des premiers sujets abordés par l'association touche à la question du financement des entreprises à fort potentiel de croissance, qui constitue une des faiblesses comparatives de la ville, en raison de son éloignement des centres de décision des grands fonds d'investissement.

Elle se propose de créer à nouveau un cadre de rencontres et d'actions sur le sujet, dont la première édition a eu lieu le 29 mars 2013 : le « Quai des Entrepreneurs ». Cette opération sera menée durant la 4^{ème} Semaine Digitale de Bordeaux.

L'Association souhaite aussi faciliter la mise en réseau des entrepreneurs à travers plusieurs actions de rencontre de connaissance mutuelle. Elle se propose aussi d'établir de façon partenariale une journée de l'entrepreneuriat.

Ces initiatives sont conformes à la volonté de la Ville de créer un climat favorable au renforcement de la création du tissu entrepreneurial dont Bordeaux peut déjà se prévaloir. Elles répondent aussi à un besoin fréquemment identifié de faciliter l'accès des entreprises en création ou en croissance à des outils de financements privés.

La Journée de l'entrepreneuriat sera organisée au cours du premier semestre 2014, tandis que la deuxième édition du Quai des entrepreneurs constituera un moment fort de la Quatrième Semaine Digitale de Bordeaux, au mois d'octobre 2014.

Afin de remplir les missions précédemment décrites et d'atteindre les objectifs fixés, l'Association Bordeaux Entrepreneurs présente un budget prévisionnel de 51 500€ pour 2014 incluant une subvention de 25 000 € de la Ville de Bordeaux (cf annexe)

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention ci-annexée.
- décider le versement une subvention de 25 000 € à «Bordeaux Entrepreneurs» qui sera imputée sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 90 - nature 6574).

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 février 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Josy REIFFERS

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION BORDEAUX ENTREPRENEURS

Exercice 2014

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
60 - Achats		70 - Ventes, prestations de services, marchandise	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	18 500
Fournitures d'entretien et de petit équipement	100	74 - Subventions d'exploitation	
Autres fournitures	400	Europe	
61 - Services extérieurs		Etat	
Sous-traitance générale	32 300	Région	
Locations		Département	
Entretien et réparation		Intercommunalité	
Assurances		Ville de Bordeaux	25 000
Documentation	100	Autres communes	
Divers	500	Organismes sociaux (à détailler)	
62 - Autres services extérieurs		Fonds européens	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		CNASEA (emplois aidés)	
Publicité, publications		Autres (précisez)	
Déplacements, missions	1000	75 - Autres produits de gestion	
Frais postaux et de télécommunications	500	Dont cotisations	8 000
Services bancaires, autres	100		
63 - Impôts et taxes		76 - Produits financiers	
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes		77 - Produits exceptionnels	
64 - Charges de personnel		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
Rémunérations des personnels	12 000		
Charges sociales	4 500	79 - Transfert de charges	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	
66 - Charges financières		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
67 - Charges exceptionnelles		86 - Emploi des contributions volontaires en nature	
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		Secours en nature Bénévolat	
		Mise à disposition gratuite des biens et prestations	
		Personnel bénévole	
TOTAL DES CHARGES	51 500	87 - Contributions volontaires en nature	
		Prestations en nature	
		Dons en nature	
		TOTAL DES PRODUITS	51 500

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION BORDEAUX ENTREPRENEURS

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain Juppé, agissant en sa qualité de Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal en date du..... reçue à la Préfecture de la Gironde le.....

Et

L'association « Bordeaux Entrepreneurs », représentée par Monsieur Julien Parrou, agissant en sa qualité de Président, autorisé par Statuts.

Exposé

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

Que l'association « Bordeaux Entrepreneurs », dont le siège est situé au 1, cours Xavier Arnoz à Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le 12 novembre 2012 et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le, est née de la volonté d'un groupe d'entrepreneurs bordelais de créer un cadre d'action visant à porter des projets concrets au bénéfice d'entrepreneurs installés à Bordeaux, ainsi que des personnes susceptibles d'entreprendre l'aventure de la création d'entreprises sur la ville. Un des premiers sujets abordés par l'association touche à la question du financement des entreprises à fort potentiel de croissance, qui constitue une des faiblesses comparatives de la ville, en raison de son éloignement des centres de décision des grands fonds d'investissement.

Elle se propose de créer à nouveau un cadre de rencontres et d'actions sur le sujet, dont la première édition a eu lieu le 29 mars 2013 : le « Quai des Entrepreneurs ». Cette opération sera menée durant la 4^{ème} Semaine Digitale de Bordeaux.

L'Association souhaite aussi faciliter la mise en réseau des entrepreneurs à travers plusieurs actions de rencontre de connaissance mutuelle. Elle se propose aussi d'établir de façon partenariale une journée de l'entrepreneuriat.

Ces initiatives sont conformes à la volonté de la Ville de créer un climat favorable au renforcement de la création du tissu entrepreneurial dont Bordeaux peut déjà se prévaloir. Elles répondent aussi à un besoin fréquemment identifié de faciliter l'accès des entreprises en création ou en croissance à des outils de financements privés.

Il a été convenu :

Article 1 – Activités et projets de l'association

Suite au succès du rendez vous économique "Quai des entrepreneurs", organisé le 29 mars 2013, et prenant acte de l'intérêt suscité par ces premières réunions, l'association Bordeaux entrepreneur a décidé d'enrichir et approfondir son action selon les axes suivants:

- L'Association souhaite organiser au long de l'année des temps de rencontre et d'échange entre entrepreneurs partageant la même philosophie, fondée sur la recherche de la croissance,

l'innovation (qu'il s'agisse de l'innovation technologique, de produit ou de service), et l'intérêt pour l'échange d'expérience ou le mentorat,

- l'Association souhaite proposer, en partenariat avec la Ville de Bordeaux, une journée thématique sur l'entrepreneuriat, s'adressant aux entrepreneurs de Bordeaux et sa région, aux étudiants, et associant l'ensemble des acteurs de la création et de la croissance du territoire,
- l'Association organisera, dans le cadre de la Quatrième Semaine digitale de Bordeaux, 14 au 19 octobre, une deuxième édition du Quai des entrepreneurs. Instruite par les points forts et par les points de perfectionnement de la première édition, cette nouvelle édition ciblera plus précisément un type d'entreprise en croissance, à déterminer.

L'association Bordeaux Entrepreneurs s'assigne au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 2014, la réalisation des actions décrites ci-dessus.

Article 2 – Mise à disposition des moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association « Bordeaux Entrepreneurs », dans les conditions figurant à l'article 3, une subvention de 25 000 euros

Article 3 – Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

- ⇒ la subvention sera utilisée pour les actions décrites à l'article 1 pour l'année 2014.

Au regard du budget prévisionnel, la réalisation des activités s'élève à 51 500€.

Article 4 – Mode de règlement

Pour 2014, la subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des activités de l'association « Bordeaux Entrepreneurs », s'élève à 25 000 €.

Le versement sera effectué sur le compte bancaire ou postal de l'association.

Article 5 – Conditions générales

L'association « Bordeaux Entrepreneurs » s'engage :

- 1) A pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) A déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) A déclarer sous 3 mois, à la Ville, tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
- 4) A ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) A adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) A restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.
- 7) A rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Ville, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant : « association soutenue par la Ville de Bordeaux ».

Article 6 – Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association « Bordeaux Entrepreneurs », de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association « Bordeaux Entrepreneurs » s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984,
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux et « Bordeaux Entrepreneurs » prévoient une réunion de suivi des opérations entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- la présentation d'un rapport d'activités intermédiaires,
- la présentation d'une situation financière intermédiaire,
- l'ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- le mode d'utilisation par l'association « Bordeaux Entrepreneurs » (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association « Bordeaux Entrepreneurs ».

Article 10 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'association « Bordeaux Entrepreneurs », 1 cours Xavier Arnoz à Bordeaux

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

**Pour la Ville de Bordeaux,
Josy REIFFERS
Adjoint au Maire**

**Pour l'association « Bordeaux Entrepreneurs »
Julien PARROU
Président**